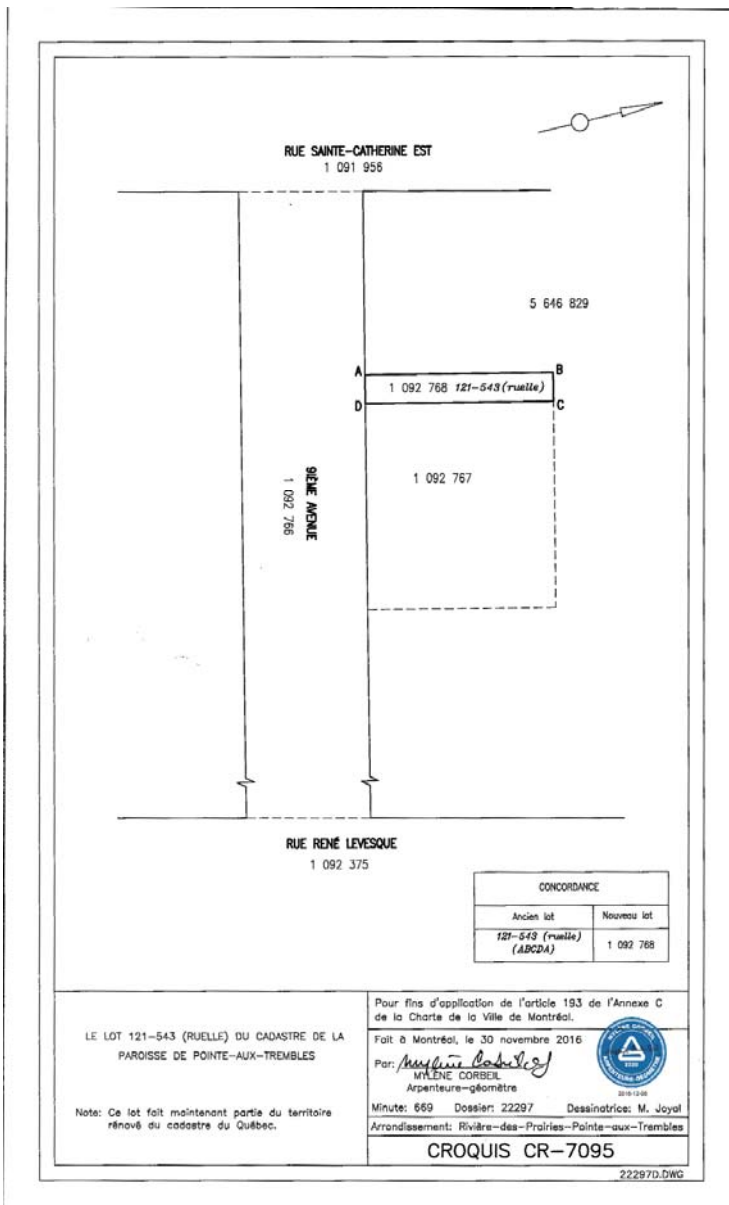


VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 193 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Avis est donné que le 8 décembre 2016, la Ville a autorisé l'accomplissement des formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur des lots suivants :

- le lot 1 092 768 du cadastre du Québec, situé au nord de la 9^e Avenue, entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (DA166896048)



Montréal, le 16 décembre 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon
Le Devoir